

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 20 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré
placé auprès du premier président de cour d'appel de LYON

NOR : JUSB1835414S

Le premier président de la cour d'appel de LYON,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de LYON en date du 7 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de LYON :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	M LARIVIERE Gilles	M TETEVUIDE Francky
UNSa Services Judiciaires	Mme GARDON Sandrine	Mme TREILLE Céline
UNSa Services Judiciaires	Mme BIDAULT Nathalie	Mme ANGELIER Juliette
CGT	Mme GROSSI Gaelle	Mme LAUDET Laure
CFDT Interco	Mme WEBER Mireille-Aline	Mme TIXIER Danielle

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à LYON, le 20 décembre 2018.

Le premier président,

Régis VANHASBROUCK

